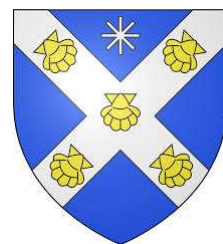


Révision du Plan Local d'Urbanisme

Val-Revermont
Treffort Cuisiat Pressiat



Bilan de la concertation

Arrêté par le Conseil Municipal en date du 25 mai 2023

Table des matières

1.	Contexte et modalités de la concertation	3
1.1.	L'obligation de la concertation dans le Plan Local d'Urbanisme.....	3
1.2.	Les modalités de concertation définies pour la révision du PLU de Val Revermont	3
2.	Les moyens mis en œuvre	4
2.1.	Les réunions publiques.....	4
2.2.	Registre de concertation du public	10
3.	Synthèse	12
4.	Bilan	13

1. Contexte et modalités de la concertation

1.1. L'obligation de la concertation dans le Plan Local d'Urbanisme

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la concertation auprès de la population pendant la révision du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) et ce jusqu'à son arrêt en conseil municipal.

Les articles L103-2 à L103-6 du Code de l'urbanisme règlementent la concertation, notamment dans les PLU. Dans le cas de la présente procédure, ces articles prévoient :

- que l'élaboration d'un PLU fasse l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées,
- que les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation soient précisés par l'organe délibérant de la collectivité, à savoir le conseil municipal,
- que les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente,
- qu'à l'issue de la concertation, le conseil municipal arrête bilan et que ce bilan soit joint au dossier de l'enquête publique.

Ce bilan, présenté lors du conseil municipal d'arrêt du PLU, énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure de révision, et relate d'une part, les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et d'autre part, les analyses au regard du projet global de la commune.

1.2. Les modalités de concertation définies pour la révision du PLU de Val Revermont

Le Conseil Municipal en date du 17 septembre 2020 prescrivant la révision du PLU de Val Revermont a défini les modalités suivantes de concertation :

Extrait de la Délibération du conseil municipal du 17 septembre 2020 sur les objectifs de concertation :

2- Les objectifs en matière de concertation :

Madame le Maire présente l'intérêt pour la commune de mettre en œuvre une concertation associant, pendant toute la durée de la procédure, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

- ✓ L'affichage de la présente délibération de révision pendant toute la durée de la procédure ;
- ✓ L'organisation de réunions publiques pour échanger sur l'étude du projet de PLU ;
- ✓ La mise en ligne sur le site internet de la Commune de documents qui seront présentés en réunions publiques et des comptes rendus des réunions publiques ;
- ✓ L'ouverture d'un registre en mairie pour permettre aux habitants de faire part de leurs remarques et observations ;
- ✓ Diffusion d'articles dans la lettre d'information de la Commune et le bulletin municipal.

2. Les moyens mis en œuvre

2.1. Les réunions publiques

- ❖ Deux réunions publiques ont été tenues :
 - Le 10 mars 2022, pour la présentation du PADD
 - Le 26 janvier 2023, pour exposer la traduction règlementaire du projet.
- ❖ Ces réunions ont été préalablement annoncées via le site internet et le compte Facebook de la commune afin d'inviter et d'inciter la population à venir participer.

Val-Revermont · Suivre
18 février 2022 · 🌐

Révision du Plan Local d'Urbanisme : réunion publique.
Val-Revermont a engagé la révision de son Plan Local d'Urbanisme.
La première étape de cette révision, est l'élaboration de son
Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
Vous êtes invités à découvrir le nouveau PADD
Le JEUDI 10 Mars
à 18h30
Salle des Remparts, mairie de Treffort.
Attention : cette réunion ne permettra pas d'évoquer le futur zonage (zones constructibles,
naturelles et agricoles).
Cet aspect de la Révision du PLU sera présenté ultérieurement.
La vie de la commune vous intéresse ?
Participez aux réunions publiques !

Réunion publique
Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
10 Mars 2022 – 18h30 à la mairie de Treffort
(salle des remparts)

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE VAL-REVERMONT

CITADIA
even Val-Revermont
Treffort, Curdat, Pressiat

Annonce de la réunion du
10/03/2022

Val-Revermont · Suivre
12 janvier · 🌐

Révision du Plan Local d'Urbanisme : réunion publique le jeudi 26 janvier à 18h,
à la salle des fêtes de Treffort.
Venez prendre connaissance des projets d'extension de la commune, du zonage et du règlement
du PLU !

La révision du PLU

Synthèse du travail réalisé - quelques dates :
-17 sept 20 : lancement de la révision
-12 fév 21 : choix du cabinet citadia
-de juin à sept 21 : élaboration du diagnostic initial
-de oct 21 à avril 22 : élaboration du PADD (projet d'aménagement et de développement durable)
-avril 22 : présentation du PADD à la population
-de mars à décembre 22 : réalisation du zonage et du règlement

Prochainement :
-le 26 janvier : présentation des documents opposables aux PPA
-le 26 janvier à 18h : réunion publique de présentation aux habitants
-février 23 : validation en CM du projet de PLU

Il reste les étapes suivantes :
-enquête publique (juin-juillet 23)
-étude du commissaire enquêteur et remise de son rapport
-finalisation du dossier de PLU
-approbation du PLU en CM en oct 23
-entrée en vigueur du PLU en nov-déc 23

val-revermont.fr

4 1 commentaire

Annonce de la réunion du
26/01/2023

❖ D'autres moyens d'information ont été mobilisés :

Ainsi, lors de la cérémonie des vœux le 6 janvier 2023, il a été question de la révision du PLU et la réunion publique et les prochaines échéances ont été annoncées.



Plusieurs affiches ont également été diffusées dans la ville pour annoncer la réunion publique sur la traduction réglementaire du 26 janvier 2023



Affichage à la Fromagerie



à la Boucherie



Affichage pub mairie

Une annonce a été publiée dans la presse locale.

28 BLOC-NOTES VOTRE JOURNAL

Lundi 23 janvier 2023

Collège Saint-Pierre, Collège St-Pierre 04.74.51.01.71

■ MARSONNAS "J'ai fait pipi à côté de Jacques Weber"
Les Désordinaires ont choisi pour leur nouveau projet, d'explorer un univers qu'ils connaissent bien, celui du théâtre. Spectacle sur le théâtre donc (mais pas que), amusant et émouvant. Mise en scène Christine Larivière.
Samedi 28 janvier à 20h. Salle des fêtes. 135 route de la Léchère. 6 €. Bibliothèque Municipale
Tel. 06.89.51.89.87.
Date limite de réservation : 28 Janv possible aussi sur: bibmarsonnas@orange.fr

■ NEUVILLE-SUR-AIN Accueil d'un écrivain
Rencontre avec l'auteur local, Vincent Balivet qui viendra présenter et dédicacer son premier livre "Le cinquième sens".
Samedi 28 janvier de 15h à 18h. Domaine de l'hal. 21 rue des associations. À la Bibliothèque Gratuite. Bibliothèque Municipale "O livre ouvert" Tel. 04.74.36.26.49.

■ PÉRONNAS Mosaïque Arts et cultures
L'association Mosaïque convie ses adhérents et toutes les personnes intéressées à son assemblée générale. Nous présenterons le bilan de l'année écoulée et vous ferons découvrir notre programme d'activités de 2023.
Jeudi 26 janvier à 18h30. Salle de la Rotonde. 115 rue de la Poste. Mosaïque Tel. 04.74.21.47.92.

■ Vente de lasagnes
des Amis de la Rotonde.
Vendredi 27 janvier de 16h à 17h30, samedi 28 janvier de 10h à 11h30. Espace associatif La Rotonde. 115 rue de la Poste. 9 €. Les Amis de la Rotonde
Tel. 06.62.34.41.36.
Date limite de réservation : 23 Janv

■ Concours belote à la vache
Repas sur réservation à l'issue du concours : saucisson cuit, pommes vapeur, fromage, tartes et café 12€ par personne.
Samedi 28 janvier à 14h30. Salle la Rotonde. Rue de la poste. 13 €. Amicale des classes O et 5
Tel. 06.44.86.17.46.
Date limite de réservation : 23 Janv

■ ST-CYR-SUR-MENTHON Collecte de sang
Lundi 23 janvier de 9h à 12h30. Salle Polyvalente.
EFS Tel. 04.78.65.61.61.

■ ST-DENIS-LÈS-BOURG Quelle famille ?!
À la fois humoristique, participatif et pédagogique permet aux spectateurs de regarder avec distance et légèreté leurs problèmes parentaux, d'échanger avec d'autres parents sur les défis du quotidien et de repartir avec des pistes concrètes pour les relever. À partir de 6 ans. 5€ réservation.
Vendredi 27 janvier à 19h30. Ferme du pôle socioculturel. 120 rue des Écoles. Gratuite.
Centre social Pôle Pyramide
Tel. 04.74.22.42.65.

■ Concours belote à la vache
de l'Amicale des donneurs de sang. Début 14h précise. Toutes doublettes sont primées. Buvette, gaufres, bugnes, tartines fromage fort (pour faire de la promotion pour le don de sang avec le bénéfice de la journée).
Samedi 28 janvier à 13h30. 120 rue des écoles. 15 €. Amicale des donneurs de sang
Tel. 06.50.06.32.80.

■ SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS Chorale amicale amitiés rencontres
Les répétitions ont lieu le deuxième et le quatrième vendredi à partir du 27 janvier. Vous aimez chanter ? Venez rejoindre les choristes.
Tous les vendredis à 18h30. À partir du vendredi 27 janvier jusqu'au ven-

dreli 28 avril. Cure. 90 rue de l'Église. Amicale amitiés rencontres
Tel. 04.74.30.54.31.
■ ST-MARTIN-DU-MONT Le Chat Potté 2
Le Chat Potté découvre que sa passion pour l'aventure et son mépris du danger ont fini par lui coûter cher : il a épuisé huit de ses neuf vies et en a perdu le compte au passage. Afin de retomber sur ses pattes, notre héros velu se lance littéralement dans la quête de sa vie. Durée 1h42 mn.
Jeudi 26 janvier à 19h. Salle des fêtes. Route du colombier. 4 €. 2 € pour les jeunes (- de 14 ans). Cofret ramé Tel. 06.75.26.23.95.

■ ST-NIZIER-LE-BOUCHOUX Ag du comité des fêtes
Ordre du jour : rapport d'activité, rapport financier, élection du tiers sortant. Le verre de l'amitié clôturera cette réunion.
Samedi 28 Janv 10h. Salle polyvalente. Rue de Saint-Julien. Gratuit. Jacques Maitrepierre
Tel. 06.07.02.56.14.
■ SIMANDRE-SUR-URAN Collecte de sang
Jeudi 26 janvier de 15h30 à 19h. Salle Polyvalente.
EFS Tel. 04.78.65.61.61.

■ TOISSIAT "J'peux pas j'ai gym douce"
Action organisée par Ain Domicile Services. Un professionnel vous attend pour vous faire découvrir la gymnastique douce et ses atouts au quotidien. 10€ les 15 séances réservées à toutes personnes de 60 ans et plus. Inscription obligatoire par téléphone.
Tous les mercredis de 14h à 15h. Jusqu'au mercredi 22 mars. Association Ain Domicile Services
Tel. 04.74.21.42.52.

■ Chaut devant ! Et attention au volant, avec la prévention routière
Ain Domicile Services vous invite à venir échanger sur les risques routiers. Animé par un professionnel, cette action vous donnera les clés d'une conduite économique, écologique et sereine. Ce temps est réservé à toutes personnes de 60 ans et plus. Inscription obligatoire par tél. Tarif pour 3 hrs.
Jeudi 26 janvier de 9h à midi, de 13h30 à 16h30. 4 €. Association Ain Domicile Services
Tel. 04.74.21.42.52.
Date limite de réservation : 23 Janv

■ VAL-REVERMONT Réunion publique
Révision du Plan Local d'Urbanisme. Après la réunion publique d'avril 2022 présentant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, venez découvrir le zonage et le règlement du futur PLU !
Jeudi 26 janvier à 18h. Salle des fêtes Trelfort.
Secrétariat mairie 04.74.42.38.00.

■ VIRIAT AG amicale donneurs de sang bénévoles
Assemblée générale
Vendredi 27 janvier à 19h. Salle des fêtes. Place de la Mairie. Fèves Brevet Tel. 06.81.05.53.56.

■ Concours belote à la vache
de la Frasca avec des lots de valeur. Toutes les doublettes seront primées. Repas à partir de 19h.
Samedi 28 janvier à 14h. Salle des fêtes. Place de la Mairie. Gérard Perraud 04.74.25.30.69.

■ VONNAS Vente blanquette de veau
par le Comité Paroissial, accompagné de riz. Le bénéfice de cette vente servira au chauffage de l'église.
Dimanche 5 fév 11h à midi. Parvis de l'église. Place de l'église. 12 €. Comité paroissial 04.74.23.90.31.
Date limite de réservation : 23 Janv possible aussi sur : richardfonteneo@orange.fr.

NOS SERVICES

■ ALERTE INFO
Vous avez une info ?
0 800 07 68 43
Service à appel gratuits
LPR@leprogres.fr

Vous êtes témoin d'un événement ? Prenez des photos et des vidéos et contactez-nous par téléphone ou par mail.

■ RELATION ABONNÉS
0 800 403 060
Service à appel gratuits

Un retard ou une difficulté dans la livraison de votre journal ? Des questions sur votre abonnement ? Envie de vous abonner ? Notre service abonnés répond à vos questions du lundi au vendredi de 8 heures à 16 heures et les samedis, dimanches et jours fériés de 8 heures à 11h30 à u 0.800.403.060 ou par mail : relationabonnes@leprogres.fr

■ RELATION LECTEURS
lecteurs@leprogres.fr
■ CARNET DU JOUR
0.809.100.167 (coût d'un appel local)
carnetB@pebrservices.fr

■ ANNONCES LÉGALES
0.809.101.811 (coût d'un appel local)
lprai@leprogres.fr

■ ANNONCES EMPLOI
04.72.22.28.52
lpremploi@leprogres.fr

■ PETITES ANNONCES
0.809.100.167 (coût d'un appel local)
pub@pebrservices.fr
Petites annonces BIP
Ebra Services
3, avenue des Deux Fontaines
57140 WIDIPPY

■ RÉDACTION
■ AIN
04.74.21.66.66
redaction01@leprogres.fr
6 place Joubert, 01000 Bourg-en-Bresse

■ Sports
sports01@leprogres.fr
■ Loisirs
loisirs01@leprogres.fr

■ NOS AGENCES
Bourg-en-Bresse
04.74.21.66.66
lrbourg@leprogres.fr
6 place Joubert, 01000 Bourg-en-Bresse
Ambérieu-en-Bugey
04.78.14.79.00
lramberieu@leprogres.fr
Les Arcades, rue Alexandre-Bérard, 01500 Ambérieu-en-Bugey

■ Bèlignieux
04.72.01.42.80
lprcotiere01@leprogres.fr
310 route de Genève, La Vilbaine, 01360 Bèlignieux
Oyonnax
04.74.81.21.10
lpyonnax@leprogres.fr
83 rue Anabole-France, 01100 Oyonnax

LE PROGRES

GROUPE PROGRES S.A. Société anonyme au capital de 233 446 490 euros
Siège social : 4, rue Paul Montrochet - 01002 L'ÉTOLE - Principal actionnaire : SM (99,99%)
Directeur Général et Directeur de la Publication : Pierre Fanneau
Rédacteur en Chef : Xavier Antoué
Direction de la rédaction : 6, place Joubert - 01000 BOURG-EN-BRESSE

N° commission paritaire : 0225 E 86823
Impression : Groupe Progres S.A. - 05680 Chassieu
ISSN : 2202-880P Dépôt légal : à parution
Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.
Origine du papier : France, Belgique, Allemagne.
Taux de fibres recyclées : 73 %
Écobilosophie : PFC 0,002 kg/tonne de papier.

Notre publication adhère à

URGENCES

■ SAMU : 15 Suicide Écoute : 01.45.39.40.00
■ POMPIERS : 18 SOS Amitié : 09.72.39.40.50
■ POLICE : 17 SOS Amitié : 09.72.39.40.50
■ GENDARMERIE : 17 SOS Viols Femmes Infos : 0 800 05 95 95

Médecin de garde : 15 SOS Femmes battues : 3919
Pharmacie de garde : 3237 (0,35 €/mn) SOS Enfance en danger : 119

SOS Mains : 0.825.00.22.21 SOS Maltraitance des personnes vulnérables : 3977

Urgences dentaires : 15 Centre anti-poison : 04.72.11.69.11 (Lyon)

Centre des brûlés : 04.72.11.75.95 ou 04.72.11.75.98 Urgences vétérinaires : 04 50 42 12 34 ou 04 50 56 12 34

SAMU social : 115 Enfants disparus : 116.000

Sida Info Service : 0.800.840.800
Préfecture : 04.74.32.30.00
Électricité (Enedis) : 09.72.67.50.01
Gaz (GRDF) : 0.800.47.33.33

ABONNEMENT LE PROGRES

TARIF SEMAINE DU LUNDI AU SAMEDI	TARIF SEMAINE + DIMANCHE + WEB
12 mois (312 n°) 373,00 €	12 mois (364 n°) 479,88 €
6 mois (156 n°) 187,00 €	6 mois (182 n°) 239,94 €
3 mois (78 n°) 93,60 €	3 mois (91 n°) 119,97 €
1 mois (26 n°) 31,20 €	1 mois (30 n°) 39,99 €

Coupon à retourner sous pli affranchi avec votre règlement par chèque à l'ordre du Groupe Progres SA :
SERVICE ABONNEMENTS
4 rue Paul Montrochet - 69284 LYON CEDEX 02

MES COORDONNÉES
Nom :
Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Tél. :
e-mail :
Date et signature :

Pour vérifier si votre commune est portée ou connaître les tarifs de l'édition du dimanche, contactez :
relationabonnes@leprogres.fr
0 800 403 060 Service à appel gratuits

BAS Professionnels, contactez lprpro@leprogres.fr

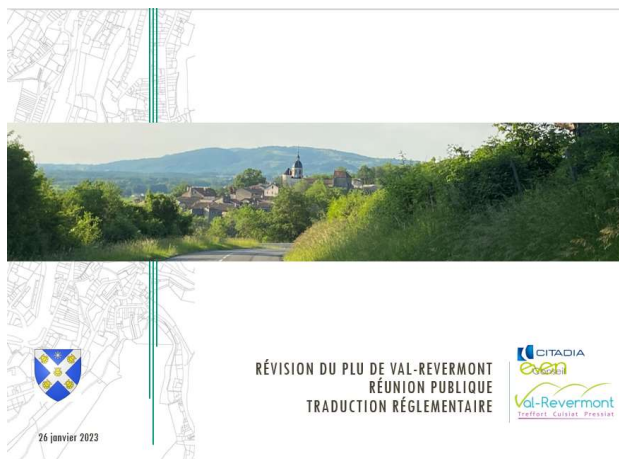
La réunion publique du 10 mars 2022 :

Une trentaine de personnes étaient présentes lors de cette réunion. Un rappel de la procédure a été effectué avant d'exposer les enjeux issus du diagnostic et les orientations du PADD. Cette présentation s'est suivie d'un temps d'échange avec les administrés.

Différents sujets ont pu être ainsi abordés :

- Un questionnement sur la capacité d'extension de la zone urbaine auquel Madame le Maire explique vouloir la diminuer sur les bourgs de Cuisiat et Treffort.
- Une intervention sur la possibilité du PLU de préserver les paysages en rendant des secteurs inconstructibles. De même pour l'enjeu de la biodiversité de la chaîne du Revermont.
- Le souhait (appuyé par Madame le Maire) de limiter l'usage de la voiture et de privilégier le vélo et les voies douces.
- Un questionnement de l'association des amis de Treffort et du Revermont sur la préservation du patrimoine et du noyau ancien lié au développement des énergies renouvelables. La question de la préservation du patrimoine a été reprise par un habitant qui selon lui devrait être mieux encadrée. A été évoquée par Citadia conseil et Madame le Maire la possibilité de discuter d'un SPR (Site Patrimonial Remarquable).
- Le sujet de l'augmentation de la population dans la perspective du maintien de l'offre d'équipements, notamment scolaire, et de permettre un développement des commerces. L'équilibre doit être trouvé entre développement de la commune et préservation des terres agricoles et naturelles. Madame le Maire a rappelé l'enjeu de densification et donc de changer le mode d'habiter en milieu rural.
- Les enjeux de la gestion des eaux pluviales, de la sécurisation de la RD et de l'enfouissement des lignes à Montmerle.
- Des questionnements sur la ressource en eau et sa préservation. Madame le Maire a pu faire état des réflexions sur les équipements municipaux, et notamment ne plus utiliser d'eau potable pour le terrain de foot.

La réunion publique du 26 janvier 2023 :



DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

0. Préambule : quelques rappels
1. Rappel du scénario de développement
2. Règlement écrit et graphique
3. Les secteurs de développement et OAP

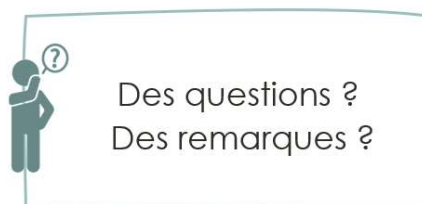
Temps d'échange et de concertation avec le public

Cette réunion publique portait sur le règlement écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Une cinquantaine de personnes étaient présentes.

A la suite de la présentation de la totalité du projet de PLU (les scénarios de développement à l'horizon 2035, le règlement écrit et graphique et les OAP) il y a eu des interventions et des questions sur les sujets suivants :

- Une question sur la prise en compte ou non de l'Atlas de la biodiversité auquel Even répond qu'il l'a été dès l'état initial de l'environnement puis décliné.
- Une question sur la cohérence du scénario de développement et des objectifs de construction et de croissance. Une réponse est donnée sur le fait que la différence entre les rythmes de construction passés et projetés s'explique à la fois par la diminution de la taille des ménages, mais aussi par une évolution vers la production de logements plus petits sur le territoire pour répondre à des besoins plus différenciés des ménages.
- Une question sur la capacité de la station d'épuration de Val Revermont de traiter les eaux usées associées aux nouveaux arrivants. Madame le Maire a répondu que la station est dimensionnée pour 1500 équivalents habitants et qu'elle reçoit actuellement une quantité d'eau associée à environ 700 habitants. Des travaux ont été menés pour résoudre une partie du problème lié à la surcharge actuelle de la station imposée par les eaux claires parasites.
- Il est précisé que les toitures terrasses seront autorisées dès lors qu'elles permettent de concourir à l'efficacité énergétique à la suite d'une question sur l'interdiction des toitures terrasses alors qu'elles sont autorisées sur les bâtiments publics.
- Des remarques sont émises pour permettre au projet de PLU d'aller plus loin dans une ambition écologique pour le territoire. Les enjeux évoqués sont la limite de l'empreinte en énergie grise, le regret qu'il n'y ait pas d'emplacements pour inclure de l'habitat participatif et la possibilité de construire des « tiny houses » dans les zones à urbaniser.

TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC



Les réponses apportées ont permis de préciser qu'il n'y a pas d'interdiction de construire ce type de projet plus écologique mais bien qu'il y a un manque d'opérateurs voulant porter ce genre de projet.

Sur l'accueil de « tiny houses », Madame le Maire ne veut pas créer d'iniquité entre les exigences définies pour les constructions en zone « urbaine » et ce type d'installations légères dont les formes sont beaucoup plus libres.

- Plusieurs participants soulignent la cohérence de ce projet de développement global pour la commune.

Il est relevé que les décisions concernant la réduction des surfaces constructibles afin de limiter la consommation foncière sont pertinentes et raisonnables au regard de l'absence d'urbanisation de zones définies en 2007.

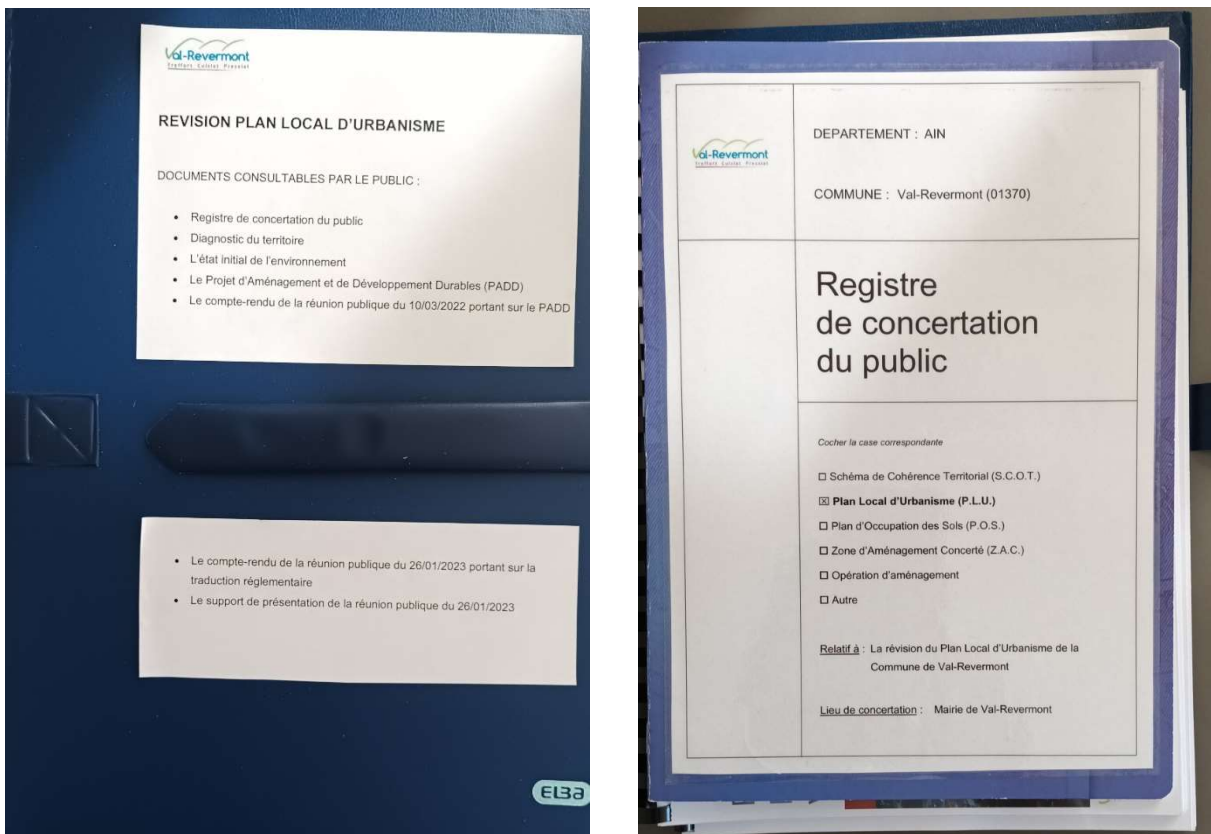
Madame le Maire a enfin précisé que les documents étaient accessibles sur le site internet et en mairie, notamment pour tout besoin de consultation précise sur la constructibilité de telle ou telle parcelle.

2.2. Registre de concertation du public

Ce registre a été mis à disposition du public en mairie dès la prescription de la révision du PLU jusqu'à l'arrêt du projet.

Il a été accompagné des documents présentés en réunion publique et des pièces du projet de PLU au et à mesure de leur production : diagnostic, état initial de l'environnement, PADD, Orientations d'Aménagement.

Ces documents ont également été mis en ligne sur le site internet de la commune.



Dans le registre de la concertation, 2 remarques ont été déposées. Un habitant fait part d'une volonté de construire sur sa propriété, un autre fait un rappel à la loi pour concilier la prise en compte des enjeux climatiques, de biodiversité et de dynamisme communal. Il évoque l'habitat participatif mais insiste sur l'habitat réversible, étant donné qu'une association a réussi à monter ce type de projet. Il propose en plus d'accueillir le premier projet d'éco lieu dans son terrain et de fournir les ressources en eaux et des salles mais également de laisser une place dans la gouvernance du lieu.

Une lettre du 30/09/2020 y a été adjointe : son objet visait à demander de « re » passer une parcelle en zone constructible.

Ces observations sur le registre ont été complétées par les demandes reçues en mairie par courrier électronique :

- Mail du 28/01/2020 pour demander la constructibilité du zonage P-L-U zone 2AU, pour demander si une décision dynamique suite à une commission arbitraire de la commune est

envisageable. Il demande aussi le délai d'acquisition et quel soutien y a-t-il pour un projet de construction sur les parcelles citées dans le mail.

- Mail du 06/09/2021 pour demander la constructibilité d'une partie d'une parcelle
- Mail du 05/10/2021 pour demander la classification en zone constructible d'une parcelle
- Mail du 06/10/2021 pour demander la reclassification d'une parcelle avec une construction dessus de ne plus être en zone N.
- Mail du 12/10/2021 pour demander les avancées de la révision du PLU et notamment sur les éventuelles modifications de classement des deux parcelles appartenant à l'expéditeur du mail.
- Mail du 03/12/2021 pour demander le maintien d'une parcelle en zone Uba.

3. Synthèse

Thématique	Constats et propositions de la population	Réponse/Prise en compte dans le PLU
Extension urbaine	Question sur la capacité d'extension de la zone urbaine	Volonté de la diminuer sur les bourgs de Cuisiat et Treffort
Mobilité	limiter l'usage de la voiture et de privilégier le vélo et les voies douces	Volonté de densifier les zones urbaines et de développer le réseau piétonnier/cyclable
Patrimoine	Préservation du patrimoine et du noyau ancien lié au développement des énergies renouvelables	Opportunité d'un Site Patrimoine Remarquable à étudier. Intégration de règles relatives à l'intégration paysagère et architecturale des installations de production d'EnR
Démographie et équipement	Le sujet de l'augmentation de la population est évoqué dans la perspective de maintien de l'offre d'équipement scolaire et des commerces. L'équilibre doit être trouvé entre développement de la commune et préservation des terres agricoles et naturelles	Enjeu de densification et de changement du mode d'habiter en milieu rural
Ressource en eau	Questionnements sur la ressource en eau et sa préservation	Dispositions réglementaires visant l'amélioration de la gestion des eaux usées et pluviales
Biodiversité	Prise en compte de l'Atlas de la biodiversité	Prise en compte dans l'état initial de l'environnement et déclinaisons dans le règlement et les OAP
Eaux usées	La capacité de la station d'épuration de Val Revermont de traiter les eaux usées associées aux nouveaux arrivants	Station dimensionnée pour 1500 équivalents habitants et recevant actuellement une quantité d'eau associée à environ 700 habitants. Des travaux ont été en outre menés pour résoudre une partie du problème lié à la surcharge actuelle de la station imposée par les eaux claires parasites.
Croissance et Construction	Cohérence du scénario de développement et des objectifs de construction et de croissance	Scénario retenu visant à tenir compte de la diminution de la taille des ménages et à faire évoluer la production vers des logements plus petits sur le territoire pour répondre à des besoins plus différenciés des ménages
Règlement terrasse	Interdiction des toitures terrasses alors qu'elles sont autorisées sur les bâtiments publics	Autorisation des toitures terrasses dès lors qu'elles permettent de concourir à l'efficacité énergétique

Ecologie et forme d'habitat	Permettre au projet de PLU d'aller plus loin dans une ambition écologique pour le territoire : les enjeux évoqués sont la limite de l'empreinte en énergie grise, le regret qu'il n'y ait pas d'emplacements pour inclure de l'habitat participatif et la possibilité de construire des « Tiny Houses » dans les zones AU	Pas d'interdiction de construire ce type de projet plus écologique. Concernant les Tiny Houses, création d'un STECAL spécifique avec la volonté de ne pas créer d'iniquité entre les exigences définies pour les constructions en zone « urbaine » et ce type d'installations légères dont les formes sont beaucoup plus libres.
Constructibilité de parcelles	Plusieurs remarques visant à demander la constructibilité de terrains	Etudiées au regard de la cohérence globale du projet

4. Bilan

Conformément aux articles L103-2 à L103-6 du Code de l'urbanisme, la municipalité a organisé la concertation et la communication pendant toute la durée de la révision du Plan Local d'Urbanisme, suivant les modalités fixées au sein de la délibération de prescription.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer les habitants et les acteurs du territoire, et ont garanti la transparence de la démarche d'élaboration du projet.

Ainsi, il convient de dresser un bilan favorable de la concertation.